

Service de l'économie rurale

Rapport d'activité 2022

JURA
L'  ORIGINAL 



Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | Introduction..... | 3 |
| 2 | Améliorations structurelles..... | 4 |
| 2.1 | Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux..... | 4 |
| 2.2 | Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP)..... | 6 |
| 2.3 | Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole..... | 10 |
| 3 | Améliorations foncières..... | 13 |
| 4 | Paiements directs..... | 18 |
| 4.1 | Évolution des structures et de la production..... | 18 |
| 4.2 | Mesures en faveur de la biodiversité..... | 19 |
| 4.3 | Mesures en faveur de la qualité du paysage..... | 22 |
| 5 | Droit foncier rural et viticulture..... | 23 |
| 5.1 | Activités de droit foncier..... | 23 |
| 5.2 | Décisions liées au bail à ferme..... | 23 |
| 5.3 | Publication de la statistique foncière..... | 23 |
| 5.4 | Évolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles..... | 23 |
| 5.5 | Viticulture..... | 25 |
| 6 | Production animale..... | 26 |
| 6.1 | Dépenses 2022 en faveur de l'élevage..... | 26 |
| 6.2 | Marchés publics de bétail..... | 26 |
| 6.3 | Marchés de moutons..... | 27 |
| 6.4 | Organisation de concours..... | 28 |
| 7 | Autres activités..... | 32 |
| 7.1 | Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances..... | 32 |
| 8 | Personnel du Service au 31 décembre 2022..... | 33 |

1 Introduction

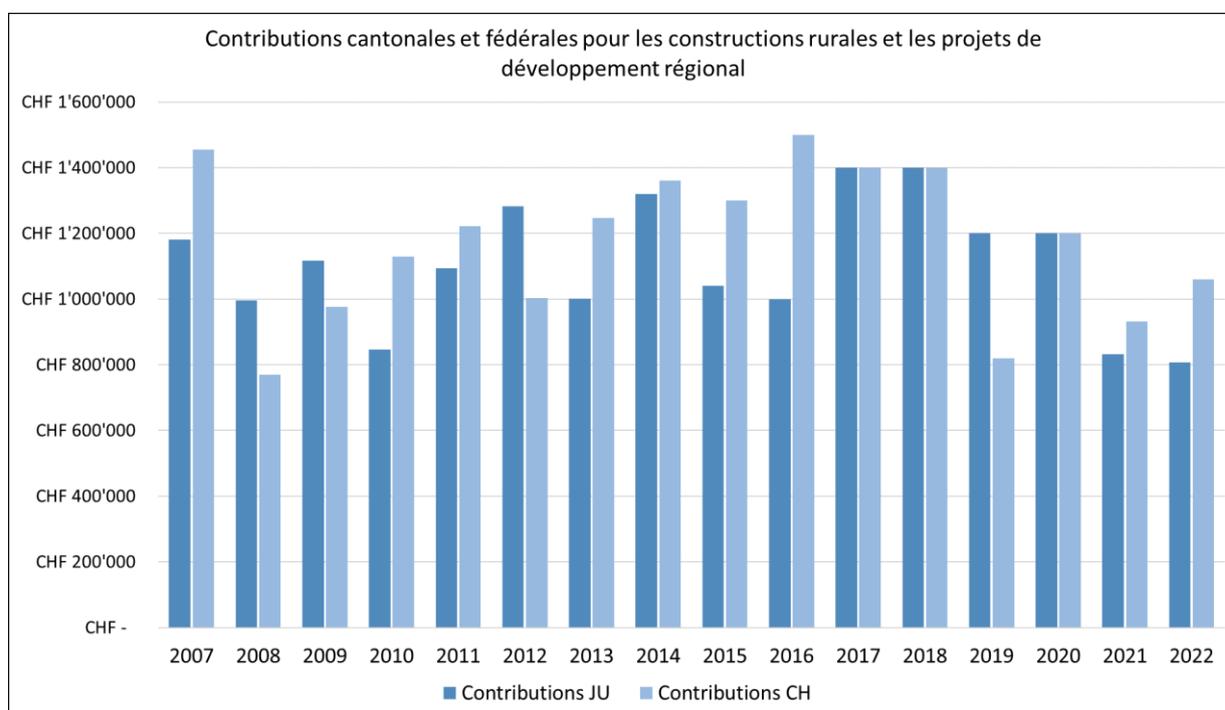
Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'État et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

2 Améliorations structurelles

2.1 Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

L'octroi de contributions non remboursables permet à l'État de soutenir diverses mesures destinées à améliorer les conditions de travail et la compétitivité des exploitations agricoles. Le maintien de la capacité concurrentielle des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aide à l'investissement entrent en jeu; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rural. Sans ces aides le renouvellement des outils de production agricoles ne serait pas économiquement supportable.

En 2022, le montant des contributions cantonales versé pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 807'258 francs. Le montant des contributions fédérales a été de 1'060'130 francs. Le budget pour l'année 2023 prévoit un montant de 600'000 francs de contributions cantonales et un montant de 800'000 francs pour les contributions fédérales pour ces rubriques.



2.1.1 Projets de développement régional (PDR)

En 2022, le **PDR Marguerite** a continué de rencontrer des difficultés pour l'obtention des permis nécessaires à la mise en place des parcours équestres sur le Jura bernois. Néanmoins, le balisage du réseau du Chasseral a pu se faire courant 2022. À noter que ce parcours appartient à l'AREC et que Marguerite n'est intervenu que pour le balisage et la cartographie. Après plusieurs oppositions, il a fallu attendre la fin de l'année pour obtenir les autorisations nécessaires au balisage des 3 autres réseaux : Grand Val, Vallée de Tavannes et La Suze. Ces autorisations arrivées tardivement ont motivé la demande de prolongation du projet à fin 2023. Durant cette année, l'AREC a évolué en AREC-JB qui prendra en main l'ensemble des parcours sis sur territoire bernois. De même pour le territoire jurassien l'AREF a évolué en AREJ lors de son assemblée générale 2022 et s'occupe dès lors de l'ensemble des parcours sis sur territoire cantonal. Le 11 septembre 2022, le réseau du Haut-Plateau et Haute-Sorne qui fait plus de 200 km et est composé de 8 boucles a été inauguré avec plus de 40 cavaliers.

Le dernier réseau "Delémont / Val Terbi" a été déposé pour validation à la fin de l'année. Il s'agit de l'ultime parcours à finaliser sur le sol jurassien. Depuis 2022, l'ancien groupe de travail "groupe tourisme rural" a été rebaptisé Coordination interjurassienne de l'agritourisme (CIA). La CIA valide la stratégie et le plan d'action proposé par le groupe de travail Agritourisme qui remplace depuis fin 2021 le Centre de services. Dans le cadre du groupe de travail Agritourisme, avec l'aide des chambres d'agriculture JU et JB, l'association BeJu tourisme rural est devenue membre d'Agritourisme suisse. Grâce aux synergies mises en place, le groupe de travail Agritourisme peut se faire subventionner une partie de ses actions à raison de 50%.

Les actions réalisées par ce groupe de travail durant l'année écoulée sont les suivantes : promotion de l'agritourisme et des réseaux équestres lors de la fête de la Tête de Moine et lors de la fête de la Damassine AOP ; exposition de courges sur les sites d'ÔVA à Porrentruy et de la fromagerie des Franches-Montagnes au Noirmont.

En plus des mesures de communication et de promotion liées aux différents projets, des communications se sont faites via les réseaux sociaux par le biais de Jura Tourisme, de l'AREC et de l'AREJ. Plusieurs articles ont été publiés par les médias : le QJ, le Franc-Montagnard, RFJ, couleurs locales et le Journal du Jura. Des opercules de crème à café mettent également en valeur les réseaux équestres.

En ce qui concerne les projets individuels, seul le projet de Ronald Sommer n'est pas finalisé en 2022. Avec l'arrêt de la production laitière et la réorientation de la production animale, la question se pose de maintenir ce projet dans le PDR. Décision n'a pas été prise à la fin de l'année. Les supports cartographiques suivent l'inauguration des différents parcours.

Le PDR Créalait a entamé sa deuxième année dans la phase de réalisation du projet. Il avait obtenu en 2021 les aides à l'investissement du canton du Jura et de la Confédération pour démarrer les investissements. Pour rappel, ce PDR vise le développement de la transformation des produits laitiers dans le territoire cantonal. Il permettra en outre d'approvisionner une plus grande part de la population avec des produits locaux. Des investisseurs privés, des agriculteurs ainsi que des sociétés en mains agricoles, vont développer la production laitière, la transformation du lait, la logistique et les points de vente de produits laitiers. Les agriculteurs impliqués bénéficieront d'une meilleure rémunération par litre de lait transformé dans le canton en produits nouveaux ou traditionnels. Sur le plan financier, les contributions cantonales s'élèveront à 1,975 millions de francs et celles de la Confédération à 2,468 millions de francs pour un total d'investissements dans le secteur agricole estimé à 11,4 millions de francs. Il faudra six ans pour que le projet soit complètement réalisé. À partir de ce moment-là, il est escompté que « Créalait » génère des revenus additionnels de 3,3 millions de francs par an. Des retombées positives dont bénéficiera l'ensemble des acteurs régionaux de la filière laitière.

2.2 Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles. Ces prêts sont remboursables et sans intérêt. Ils permettent également de soutenir des mesures écologiques et sociales.

Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations paysannes. Elle est présidée par le ministre de l'économie et de la santé, M. Jacques Gerber. Ses membres sont Mme Catherine Chételat, Mme Sonja Sauser, M. Etienne Oeuvray et M. Lionel Richard. Elle est administrativement rattachée au service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2022, contrairement à 2021 et aux mesures prises pour enrayer la propagation du coronavirus Covid-19, la Commission des crédits agricoles a pu se réunir en présentiel à 4 reprises. Elle a traité 54 demandes d'aides à l'investissement (57 en 2021), 31 cessions de rang (27 en 2021), 25 radiations de droit de gage (31 en 2021) et 8 interventions (3 en 2021). Aucune requête d'aides à l'investissement n'a été refusée en 2022. La Commission des crédits agricoles n'a pas traité de demandes de report de remboursement (2 en 2021).

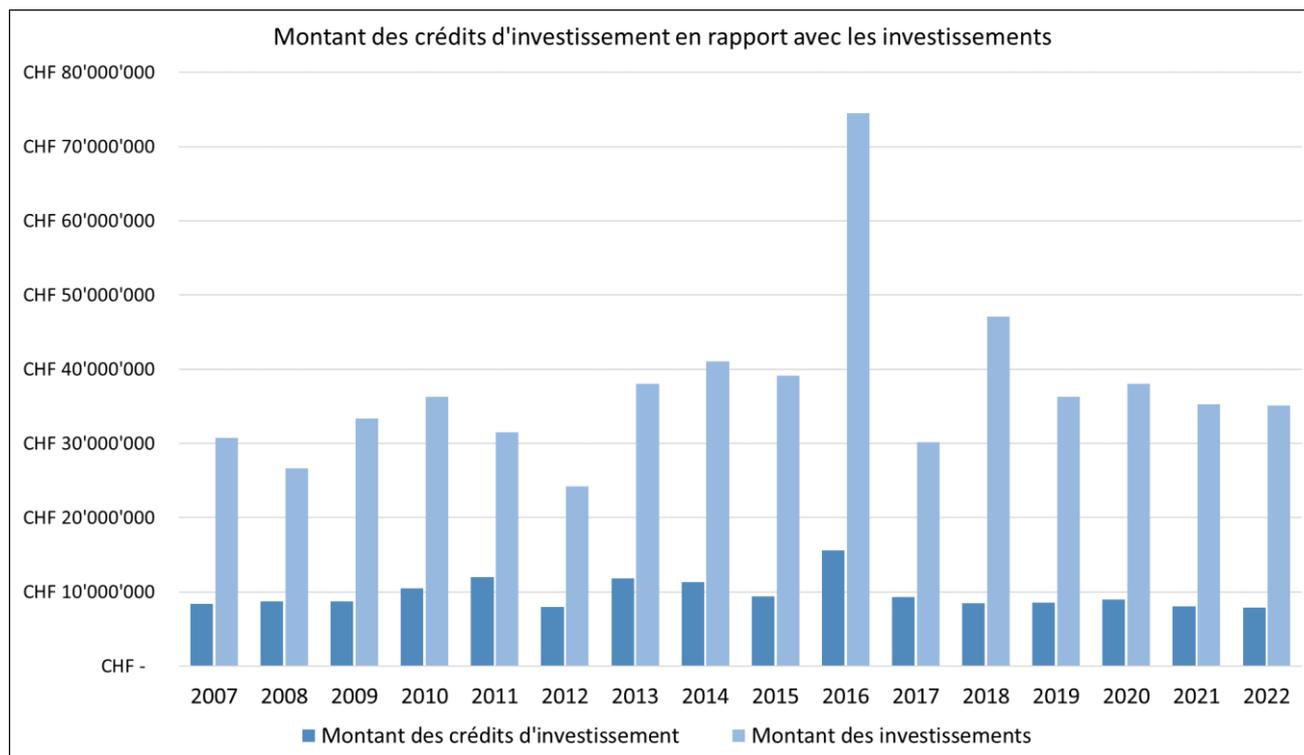
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 75 millions de francs au 31 décembre 2022. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2022, la Confédération n'a pas alimenté le fonds en question.

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aides aux exploitations comptait 13,4 millions de francs au 31 décembre 2022, dont 9,8 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,6 millions de francs du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le canton. En 2022, aucun montant supplémentaire n'a été versé.

2.2.1 Crédits d'investissement (CI)

Nombre de dossiers traités :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Aides initiales | 15 | 11 | 16 | 22 | 16 | 11 | 13 | 16 | 14 | 17 |
| Construction et transformation de ruraux | 28 | 34 | 19 | 30 | 30 | 20 | 14 | 16 | 16 | 13 |
| Habitations | 15 | 10 | 13 | 12 | 10 | 6 | 8 | 10 | 5 | 8 |
| Diversification | 0 | 1 | 3 | 2 | 2 | 4 | 2 | 1 | 4 | 3 |
| Achat exploitations | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Personnes morales | 12 | 4 | 7 | 5 | 9 | 1 | 3 | 4 | 2 | 3 |
| Total | 73 | 60 | 58 | 71 | 67 | 42 | 40 | 47 | 42 | 44 |



En 2022, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 35 millions de francs d'investissement dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux et d'habitations, porcheries, poulaillers, projets de diversification, installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse, hangars agricoles, fosses à lisier, achat de machines en commun, installations communautaires destinées à l'économie laitière, remaniements parcellaires et achats de domaines agricoles). Ce montant était également de 35 millions de francs en 2021. Le montant important des investissements engendrés par les crédits d'investissement est explicable par des grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires et de la production d'énergie renouvelable.

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement est resté stable en 2022 (44 dossiers traités en 2022 et 42 en 2021) en comparaison aux trois années précédentes; celui des aides initiales ou des aides à l'installation sont de l'ordre de 50% en rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne.

2.2.2 Aides aux exploitations paysannes (AEP)

Nombre de dossiers traités :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------------|----------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|
| Conversion de dettes | 1 | 2 | 7 | 5 | 11 | 8 | 9 | 4 | 8 | 3 |
| Situation financière difficile | 6 | 0 | 22 | 3 | 0 | 24 | 12 | 2 | 0 | 4 |
| Total | 7 | 2 | 29 | 8 | 11 | 32 | 21 | 6 | 8 | 7 |

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP (en francs) :

| Année | Montant en francs | | Année | Montant en francs |
|-------|-------------------|--|-------|-------------------|
| 2011 | 1'316'000.- | | 2017 | 1'935'800.- |
| 2012 | 679'500.- | | 2018 | 2'786'200.- |
| 2013 | 271'000.- | | 2019 | 3'470'300.- |
| 2014 | 320'000.- | | 2020 | 1'153'900.- |
| 2015 | 1'457'200.- | | 2021 | 1'735'000.- |
| 2016 | 888'200.- | | 2022 | 987'000.- |

Conversion de dettes

Le canton du Jura peut accorder aux exploitants d'une entreprise agricole des prêts sans intérêt au titre de l'aide aux exploitations paysannes (AEP) afin de remplacer des prêts coûtant intérêts. Le résultat de l'opération financière est une conversion de dettes. La mesure vise un désendettement de l'agriculture, c'est pourquoi un remboursement du prêt est exigé à moyen terme.

Après le versement de l'AEP, la capacité de paiement de l'entreprise agricole doit être garantie. Ces prêts sont donc destinés aux exploitants agricoles qui ne rencontrent pas de difficulté de trésorerie afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2022, 3 AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

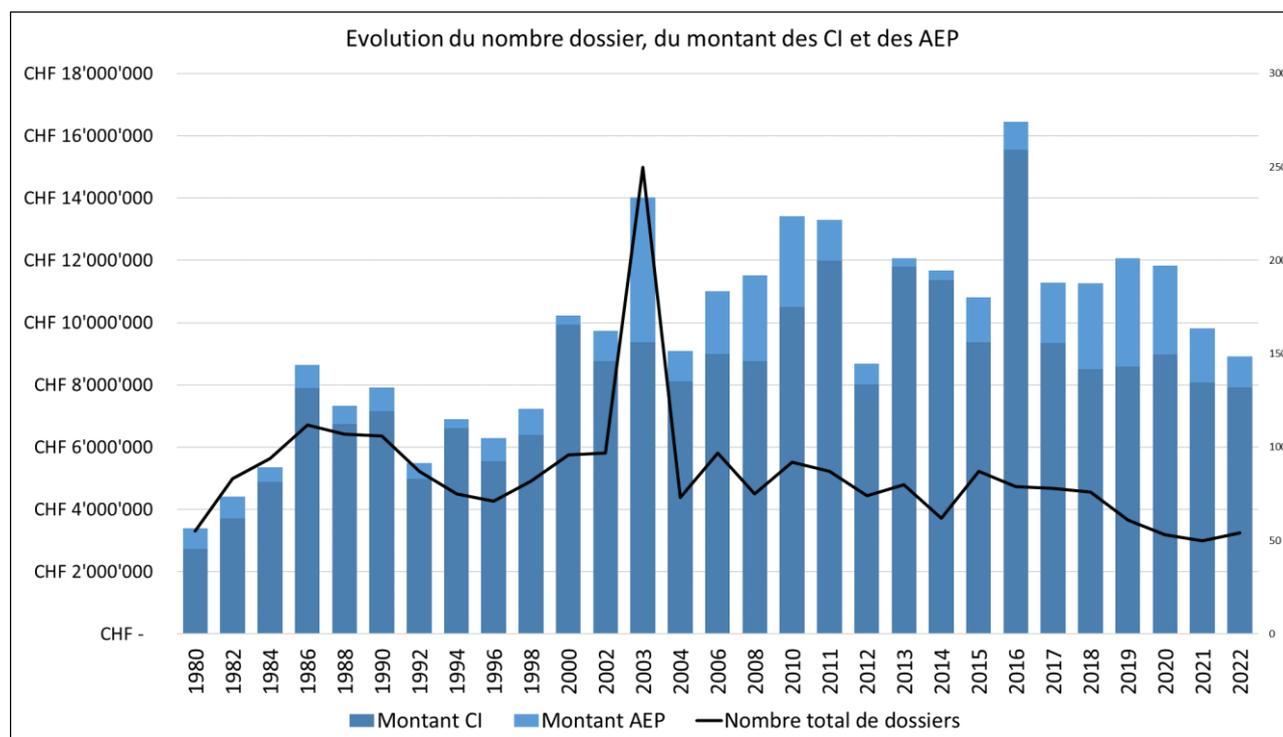
AEP dans le cadre de "situation financière difficile"

Alors qu'en 2021, aucune AEP "situation financière difficile" n'a été allouée à des agriculteurs confrontés à des difficultés financières dont ils ne sont pas responsables, en 2022, 4 AEP a été allouée pour cette mesure.

Bilan

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|
| Crédits d'investissement (en mio. de francs) | 62,7 | 64 | 66,9 | 69,9 | 70,9 | 72,9 | 72,9 | 74,5 | 74,75 | 75 |
| Aide aux exploitations agricoles (en mio. de francs) | 12,1 | 12,4 | 12,5 | 12,8 | 12,8 | 12,6 | 12,6 | 13,8 | 13,65 | 13,4 |
| Dossiers actifs | 925 | 904 | 870 | 928 | 851 | 900 | 904 | 830 | 870 | 877 |

Aucun crédit fédéral supplémentaire n'a été attribué au bilan CI en 2022. Globalement le nombre des prêts actifs a légèrement augmenté en 2022 et a passé de 870 à 877 (+ 7).



Prêts de développement rural (PDR)

En 2022, 3 projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêt d'un montant total de 150'000 de francs.

Fonds de développement rural durable (PDRD)

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêt. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2022, ce sont 3 projets qui ont été soutenus par ce fonds avec un montant total de 150'000 francs (en 2021, 4 projets agricoles pour un montant de 170'000 francs).

Fonds du service

Le fonds du service n'a pas été sollicité durant l'année 2022. Les amortissements se sont montés à 14'381 francs pour porter le solde des liquidités du fonds du service à 170'801 francs à la fin de l'année 2022. Ce fonds a été créé lors de l'entrée en souveraineté du canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêt régional (centre collecteur, horticulture, halle cantine dédiée à l'agriculture par exemple).

2.3 Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole

Dans le cadre des procédures de demandes de permis de construire pour des infrastructures bâties en zones agricoles, le service de l'économie rurale est chargé de délivrer les autorisations de conformité à la zone et autres préavis. En 2022, avec 90 consultations rédigées à l'attention du SDT ou des communes (81 examens de conformité à la zone agricole, 1 note et 8 préavis), il a été constaté une diminution des examens établis (107 en 2021). Ces examens de conformité, rapports et préavis sont déterminants dans les procédures de demandes de permis de construire des projets situés en zones agricoles.

Au terme de l'article 25 al. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), pour tous les projets de construction situés hors de la zone à bâtir, l'autorité cantonale compétente décide si ceux-ci sont conformes à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée.

Dans le Jura, l'autorité cantonale compétente est définie à l'article 29c de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT ; RSJU 701.1). Dans un souci d'efficacité, d'économie et d'accélération des procédures administratives, cette dernière disposition légale a été modifiée le 26 juin 2019 par le Parlement cantonal.

Ainsi, dès le 1^{er} octobre 2019 (date d'entrée en vigueur de la modification légale), la nouvelle répartition des compétences administratives relatives aux projets de construction hors de la zone à bâtir doit être suivie ainsi :

- a) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui trouvent place dans l'aire forestière, dans les périmètres de protection de la nature et dans les périmètres réservés aux eaux sont examinés et autorisés par l'Office de l'environnement (ENV),
- b) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir relatifs à des exploitations agricoles sont examinés et autorisés par le Service de l'économie rurale (ECR) ;
- c) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui ne concernent pas les cas cités sous points a et b sont examinés et autorisés par le Service du développement territorial (SDT).

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de consultations (examens de conformité à la zone agricole, rapports et préavis) ECR à l'attention du SDT | 81 | 80 | 103 | 93 | 77 | 84 | 75 | 93 | 107 | 90 |

2.4 Remise du prix 2021 de l'innovation et de l'excellence en agriculture le 2 février 2022 à Courtemelon

En date du 2 février 2022, le Gouvernement a décerné et pour la quatrième fois le Prix de l'innovation et de l'excellence en agriculture. Le lauréat de l'édition 2021 est la famille de Christelle et Stéphane Balmer à Courcelon, à la tête d'une exploitation agricole qui a misé sur la diversification des productions et des activités. La famille Balmer a, de par ses choix orientés vers des productions à forte valeur ajoutée, créé des nouveaux débouchés de vente, mais aussi des emplois.

Ce prix répond aux trois piliers du développement durable que sont la qualité environnementale, l'équité sociale et l'efficacité économique. Trois entreprises ont déposé un dossier pour tenter de décrocher la récompense de 10'000 francs offerte par le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Le jury, composé de représentants des associations professionnelles agricoles et des consommateurs, a dû se déterminer sur des projets de bonne qualité. La sélection s'est finalement portée sur la famille Balmer de Courcelon qui a opéré une diversification importante des productions agricoles et de ses activités.

Soucieuse de rentabiliser au mieux les structures de son exploitation agricole, la famille Balmer a lancé et développé plusieurs productions et activités à la ferme : production de lait de chèvres, écoulement de la viande transformée de cabris, mise-bas et sevrage de porcelets, production et commercialisation de pommes de terre en vente directe et école à la ferme. Avec l'aide d'artisans bouchers régionaux, la famille Balmer a confectionné différents produits, notamment une terrine de cabri aux pommes qui a été médaillée lors du Concours suisse des produits du terroir. La famille Balmer ne compte pas s'arrêter là et projette, à terme, de créer un local de vente à la ferme avec un magasin en libre-service et la mise en place de la production de légumes et de plantes aromatiques en permaculture. Cet exemple montre que l'agrandissement du domaine agricole n'est pas l'unique voie pour améliorer le revenu d'une entreprise.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de consultations (examens de conformité à la zone agricole, rapports et préavis) ECR à l'attention du SDT | 72 | 81 | 80 | 103 | 93 | 77 | 84 | 75 | 93 | 107 |

JURAC- Permis de construire en ligne

La prestation JURAC du Guichet virtuel permet la gestion électronique des demandes de permis de construire. La digitalisation des formulaires et des processus permet à toutes les parties prenantes de traiter un dossier de son dépôt jusqu'à la décision. Des courriels renseignent en continu le requérant ou son mandataire sur l'avancement de son dossier.

Après avoir été déployé de manière concluante durant six mois dans sept communes pilotes, JURAC a été introduit dans l'ensemble du canton du Jura depuis le 1^{er} juillet 2021. Depuis cette date et conformément à la loi, toute demande de permis de construire (petit et grand) dans le canton du Jura doit obligatoirement être saisie par le requérant ou son mandataire dans la prestation JURAC du Guichet virtuel, où elle sera traitée par l'autorité compétente.

2.4 Remise du prix 2021 de l'innovation et de l'excellence en agriculture

Le Gouvernement a décerné pour la quatrième fois le Prix de l'innovation et de l'excellence en agriculture. Le lauréat de l'édition 2021 est la famille de Christelle et Stéphane Balmer à Courcelon, à la tête d'une exploitation agricole qui a misé sur la diversification des productions et des activités. La famille Balmer a, de par ses choix orientés vers des productions à forte valeur ajoutée, créé des nouveaux débouchés de vente, mais aussi des emplois.

Ce prix répond aux trois piliers du développement durable que sont la qualité environnementale, l'équité sociale et l'efficacité économique. Trois entreprises ont déposé un dossier pour tenter de décrocher la récompense de 10'000 francs offerte par le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Le jury, composé de représentants des associations professionnelles agricoles et des consommateurs, a dû se déterminer sur des projets de bonne qualité. La sélection s'est finalement portée sur la famille Balmer de Courcelon qui a opéré une diversification importante des productions agricoles et de ses activités.

Soucieuse de rentabiliser au mieux les structures de son exploitation agricole, la famille Balmer a lancé et développé plusieurs productions et activités à la ferme : production de lait de chèvre, écoulement de la viande transformée de cabris, mise-bas et sevrage de porcelets, production et commercialisation de pommes de terre en vente directe et école à la ferme. Avec l'aide d'artisans bouchers régionaux, la famille Balmer a confectionné différents produits, notamment une terrine de cabri aux pommes qui a été médaillée lors du concours suisse des produits du terroir. La famille Balmer ne compte pas s'arrêter là et projette, à terme, de créer un local de vente à la ferme avec un magasin en libre-service et la mise en place de la production de légumes et de plantes aromatiques en permaculture. Cet exemple montre que l'agrandissement du domaine agricole n'est pas l'unique voie pour améliorer le revenu d'une entreprise.

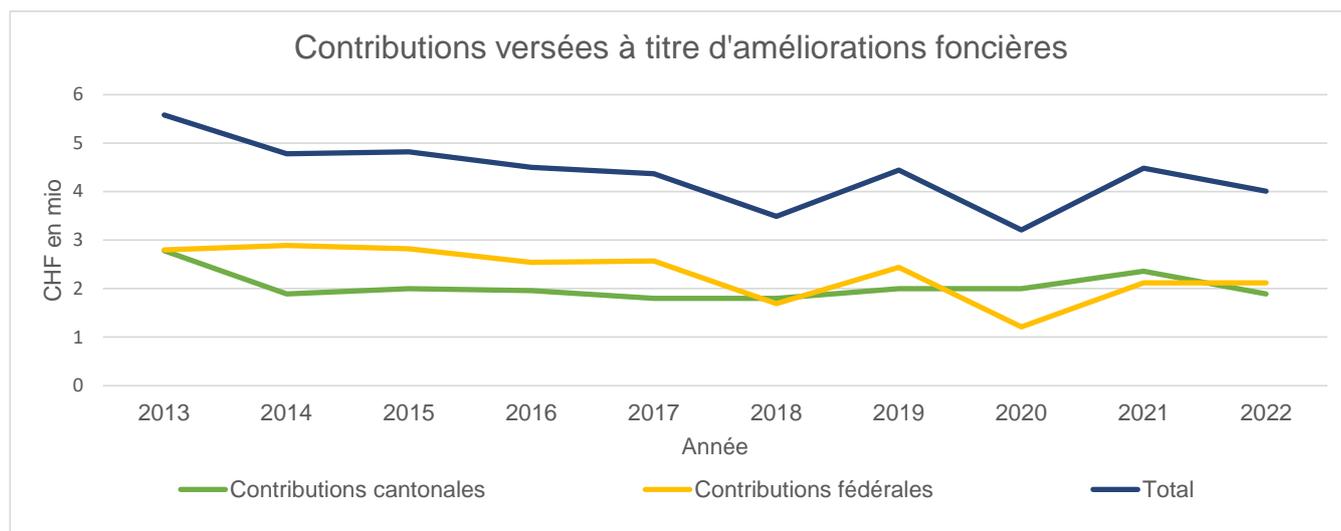
3 Améliorations foncières

État des dossiers d'améliorations foncières fin 2022

| Communes (localités) actuellement en procédure de remaniement parcellaire | Bonfol telle Haute-Ajoie Rocourt | Corban Ederswiler Les Genevez | Courchapoix Grandfontaine Montsevelier | Courté- |
|---|--|-------------------------------------|--|---------|
| Entrées en possession des nouvelles parcelles en 2022 | - | | | |
| Dissolution de syndicats de remaniements | - | | | |
| Remaniements parcellaires en discussion | La Baroche, Soulce - Undervelier, Mervelier, Movelier, Vendlincourt | | | |
| Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire | Haute-Ajoie | | | |
| Approvisionnement en eau de villages et fermes en préparation | Undervelier – Soulce, Soubey, Saulcy, fermes Doubs Goumois-Pommerats, autres petits projets : ferme du Tivila. | | | |
| Approvisionnement en eau de villages et fermes en réalisation | Le Boéchet (Les Bois), Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), SEVT (2 ^{ème} paquets fermes et interconnexion A16), fermes sur communes dans la vallée du Doubs, autres petits projets : Klötzli Lugnez, Courtételle Ferme Sainte Fontaine, Brunefarine, Bergerie Courrendlin. | | | |
| Accès de fermes et desserte rurale en cours de préparation | Soubey (réseau communal, 3 ^{ème} étape), Syndicat de chemins Les Bois 2 (3 ^{ème} étape), autres petits projets : ferme Grangiéron, ferme du Monnat à Vermes, Pont de Ravine. | | | |
| Accès de fermes et dessertes rurales en cours de réalisation | Clos du Doubs – Route de Tariche et divers, Muriaux (réseau communal, 1 ^{ère} étape), Les Enfers (réseau communal), Saignelégier 1 ^{ère} étape de chemin (réseau communal), St-Ursanne (accès de fermes), Syndicat Schönenberg, autres petits projets : ferme Mont-sur-Lucelle, ferme du Poye, Ferme Choffat Soubey. | | | |
| Amélioration de desserte rurale simplifiée (AFS) en préparation | - | | | |
| AFS en cours de réalisation | - | | | |
| Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), étude en cours | Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux | | | |
| PGI en cours de réalisation | - | | | |
| Irrigation | Courgenay - La Clef des champs (étang agro-écologique) | | | |

Contributions versées pour les améliorations foncières de 2013 à 2022

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Contributions cantonales (en mio. de francs) | 2.78 | 1.89 | 2 | 1.96 | 1.8 | 1.8 | 2.0 | 2.0 | 2.36 | 1.89 |
| Contributions fédérales (en mio. de francs) | 2.8 | 2.89 | 2.82 | 2.54 | 2.57 | 1.69 | 2.44 | 1.21 | 2.12 | 2.12 |
| Total | 5.58 | 4.78 | 4.82 | 4.5 | 4.37 | 3.49 | 4.44 | 3.21 | 4.48 | 4.01 |



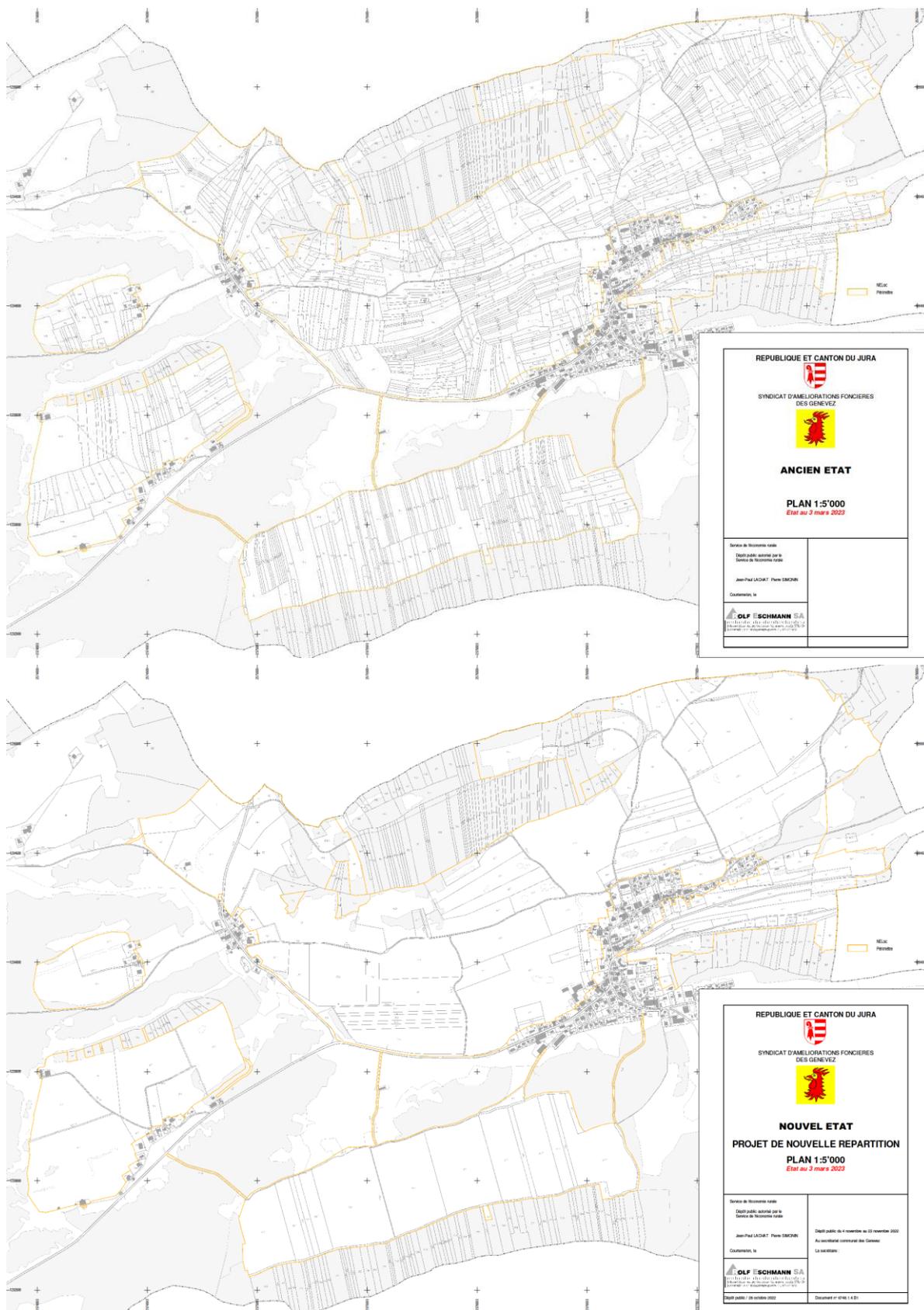
Remaniements parcellaires

- Le projet général du Remaniement parcellaire (RP) Ederswiler a été approuvé par le Gouvernement le 18 août 2020 et par l'OFAG le 22 septembre 2020 ; les travaux sur le terrain pour ce RP ont grandement avancé en 2022 et les infrastructures sont pratiquement terminées ;
- L'entrée en possession des nouvelles terres a eu lieu au 1^{er} octobre 2021 pour le RP Bonfol. Les travaux sur le terrain pour ce RP ont grandement avancé en 2022 ;
- Les travaux préparatoires dans le RP des Genevez se poursuivent (projet général et projet de nouvelle répartition). L'entrée en possession des nouvelles terres des Genevez aura lieu le 1^{er} mars 2023 ;
- Les travaux se finalisent dans les SAF CCM, Grandfontaine et Rocourt ; pour le SAF Courtételle, les travaux de la dernière étape ont été réceptionnés en décembre 2021. Le décompte suivra début 2023 ;
- Les syndicats de Saint-Brais et Courfaivre sont en attente de l'aval du Gouvernement pour leur dissolution ;
- Soulce-Undervelier, Mervelier et Vendlincourt discutent de lancer un remaniement parcellaire.



SAF Bonfol / 1^{ère} étape de chantier - pose des chemins en bandes de roulement et béton.

Photos : Jonas Fringeli



Plan de l'ancien état et du nouvel état du SAF Les Genevez (extrait du dossier Rolf Eschmann SA)

Alimentation en eau

- Les travaux préparatoires se sont poursuivis pour différents gros projets (SEVT 3^{ème} étape des fermes et interconnexion A16, fermes dans les côtes du Doubs à Saignelégier, etc.) ;
- Différents projets d'interconnexions sont en préparation (Undervelier-Soulce, Soubey, etc.) ; pour ces dossiers, il n'y a en principe pas de subventions AF cantonales, vu les subventions élevées d'ENV ; toutefois, en fonction de l'importance agricole de ces raccordements, une subvention OFAG peut être sollicitée ;
- Différentes adductions d'eau ont été engagées en 2022 ou sont en préparation pour des fermes isolées ; les nouvelles demandes dépendront de la suite de l'évolution du climat ces prochaines années ; si les effets du réchauffement climatique se confirment, avec de longues périodes sans pluie et de fortes canicules, les fermes non raccordées à un réseau public vont probablement engager des demandes à notre service. En effet, en raison des conséquences financières importantes qu'implique la liaison de fermes isolées au réseau d'eau public, les exploitants de ces domaines repoussent ce genre de décision à la dernière limite. Un raccordement à un réseau public provoque des charges supplémentaires de quelques milliers de francs par année pour une exploitation avec du bétail.

Desserte rurale

- Les travaux ont débuté pour différents gros projets (Soubey 3^{ème} étape, SCB2 3^{ème} étape, Saignelégier 1^{ère} étape du réseau communal) ;
- Les travaux ont continué pour le réseau communal de Muriaux, et ont été terminés aux Enfers ; différents petits projets ont également été engagés ;
- Les travaux du Syndicat de chemins Envelier - Grande Schönenberg ont été bloqué par un recours au Tribunal fédéral (chantier stoppé). Le chantier a finalement été terminé fin 2022.
- Dossiers en préparation pour les chemins du Monnat et Grandgiéron

Plans de gestion intégrée (PGI)

- Le PGI de Saignelégier est en cours de finalisation.

Priorisation des mesures d'améliorations structurelles

- Vu les défis de l'agriculture et les défis financiers de l'État ces prochaines années, le Chef DES a demandé à ECR de faire des propositions de priorisation des mesures d'améliorations structurelles pour la nouvelle législature 2021-2025 ; les milieux professionnels ont été associés à la démarche ; le dossier a été finalisé fin 2022. Il sera transmis au Gouvernement pour approbation début 2023.

Personnel ECR du secteur

- Claude Ciochi occupe le poste au taux de 60% et Vincent Fringeli a été nommé à 40% et est entré en fonction au 1^{er} mars 2022.

Dossiers transversaux

- Le plan spécial cantonal concernant le PRE est entré en vigueur le 21 novembre 2022 ; les conséquences pratiques pour l'agriculture se feront sentir dès 2023, bien que beaucoup d'exploitants agricoles riverains des cours d'eau aient déjà anticipé les mesures sur le terrain.
- Un groupe de travail conduit actuellement une réflexion quant à la digitalisation des drainages cantonaux. Les premiers travaux de recherche de plans archivés ont débuté au milieu de l'année 2022, et se poursuivront en 2023, de même que le projet de modèle de géodonnées minimales demandé par l'OFAG.



Exemple d'un plan de drainage à digitaliser.

4 Paiements directs

4.1 Évolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la BDTA. Toutes les autres données ont été saisies sur Acorda.ch.

Résumé des données principales

| | 1999 | 2007 | 2013 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Exploitations agricoles | | | | | | | | |
| Recensées | 1'144 | 1'066 | 970 | 929 | 926 | 917 | 909 | 907 |
| Dont PER | 1'097 | 968 | 857 | 767 | 746 | 730 | 718 | 705 |
| Dont BIO | 47 | 98 | 113 | 162 | 180 | 187 | 191 | 202 |
| Communautés | - | 52 | 47 | 42 | 40 | 37 | 37 | 37 |
| SAU totale (en hectares) | 39'301 | 40'289 | 40'258 | 40'408 | 40'226 | 40'344 | 40'330 | 40'280 |
| Production végétale (en hectares) | | | | | | | | |
| Prairies | 17'580 | 19'606 | 19'832 | 19'580 | 19'453 | 19'537 | 19'433 | 19'445 |
| Pâturages (sans commu- naux) | 8'290 | 9'555 | 9'628 | 9'584 | 9'580 | 9'581 | 9'548 | 9'366 |
| Pâturages d'estivage | - | 5'791 | 5'791 | 5'791 | 5'791 | 5'791 | 5'791 | 5'791 |
| Céréales panifiables | 4'400 | 2'651 | 3'229 | 3'554 | 3'666 | 3'493 | 3'621 | 3'619 |
| Céréales fourragères | 4'330 | 3'788 | 2'644 | 2'243 | 1'845 | 2'200 | 2'183 | 2'224 |
| Maïs-grain | 313 | 208 | 142 | 180 | 172 | 241 | 272 | 230 |
| Maïs d'ensilage et vert | 2'132 | 2'391 | 2'490 | 2'258 | 2'207 | 2'151 | 2'151 | 2'178 |
| Oléagineux | 890 | 972 | 1'010 | 1'106 | 1'096 | 1'188 | 1'053 | 1'284 |
| Pois protéagineux / féve- role / méteil pois-orge | 105 | 168 | 176 | 512 | 463 | 452 | 414 | 326 |
| Pommes de terre | 109 | 56 | 36 | 29 | 26 | 26 | 27 | 36 |
| Betteraves sucrières | 334 | 339 | 352 | 500 | 525 | 565 | 550 | 526 |
| Tabac | 35 | 40 | 42 | 39 | 36 | 36 | 32 | 34 |
| Surfaces à litière, haies, bosquets | 252 | 280 | 365 | 448 | 466 | 474 | 477 | 494 |
| Production animale | | | | | | | | |
| Bovins totaux | 55'715 | 58'745 | 58'903 | 59'007 | 58'723 | 57'674 | 57'313 | 57'372 |
| Vaches | 20'215 | 22'770 | 23'385 | 23'125 | 23'081 | 22'988 | 22'771 | 22'700 |
| Vaches laitières | - | 15'610 | 16'129 | 15'519 | 15'327 | 15'003 | 14'588 | 14'588 |
| Autres vaches, dont allai- tantes | | 6'282 | 7'256 | 7'606 | 7'754 | 7'985 | 8'183 | 8'112 |
| Génisses et taureaux de plus d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement) | 13'572 | 13'542 | 16'392 | 16'049 | 15'985 | 15'260 | 15'008 | 14'690 |
| Génisses et taureaux de moins d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement) | 9'540 | 8'517 | 19'136 | 19'831 | 19'655 | 19'426 | 19'533 | 19'982 |
| Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais) | 11'086 | 12'078 | - | - | - | - | - | - |
| Veaux à l'engrais | 1'302 | 1'467 | - | - | - | - | - | - |

4.2 Mesures en faveur de la biodiversité

La mise en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définies dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

4.2.1 Évolution des SPB

Évolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau

| | 2002 | 2010 | 2012 | 2014 | 2016 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Qualité I en % de la SAU, sans les arbres | 9.0% | 11.5% | 12.0% | 14.6% | 16.1% | 16.7% | 17.0% | 17.3% | 17.4% | 17.5% |
| Qualité I en % de la SAU, avec les arbres* | 10.5% | 13% | 13.6% | 16.3% | 17.9% | 18.5% | 18.8% | 19.1% | 19.2% | 19.4% |
| Qualité II en % des SPB éligibles | 7.1% | 29.2% | 36.6% | 35.3% | 36.9% | 38.2% | 39.9% | 40.4% | 40.8% | 40.7% |
| Qualité II en % de la SAU, sans les arbres | 0.7% | 3.4% | 4.6% | 5.3% | 5.9% | 6.3% | 6.7% | 6.9% | 7.0% | 7.0% |
| Qualité II en % de la SAU, avec les arbres* | 0.7% | 3.7% | 4.9% | 5.7% | 6.4% | 6.9% | 7.3% | 7.5% | 7.6% | 7.7% |
| Réseau en % des SPB | - | 29.3% | 54.3% | 57.4% | 80.5% | 82.1% | 83.1% | 83.9% | 84.9% | 84.3% |
| Réseau en % de la SAU, sans les arbres | - | 3.4% | 6.8% | 11.4% | 13.3% | 14.1% | 14.5% | 14.8% | 15.1% | 15.1% |
| Réseau en % de la SAU, avec les arbres* | - | 3.8% | 7.4% | 12.3% | 14.4% | 15.2% | 15.6% | 16.0% | 16.3% | 16.3% |

* imputables à raison de 1 are par arbre

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont toujours en légère augmentation. Pour l'année 2022, elles représentent 17.5% de la surface agricole utile et 19.4% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces, arbres compris, répondant aux critères de qualité de niveau II et les surfaces mises en réseau restent stable par rapport à 2021.

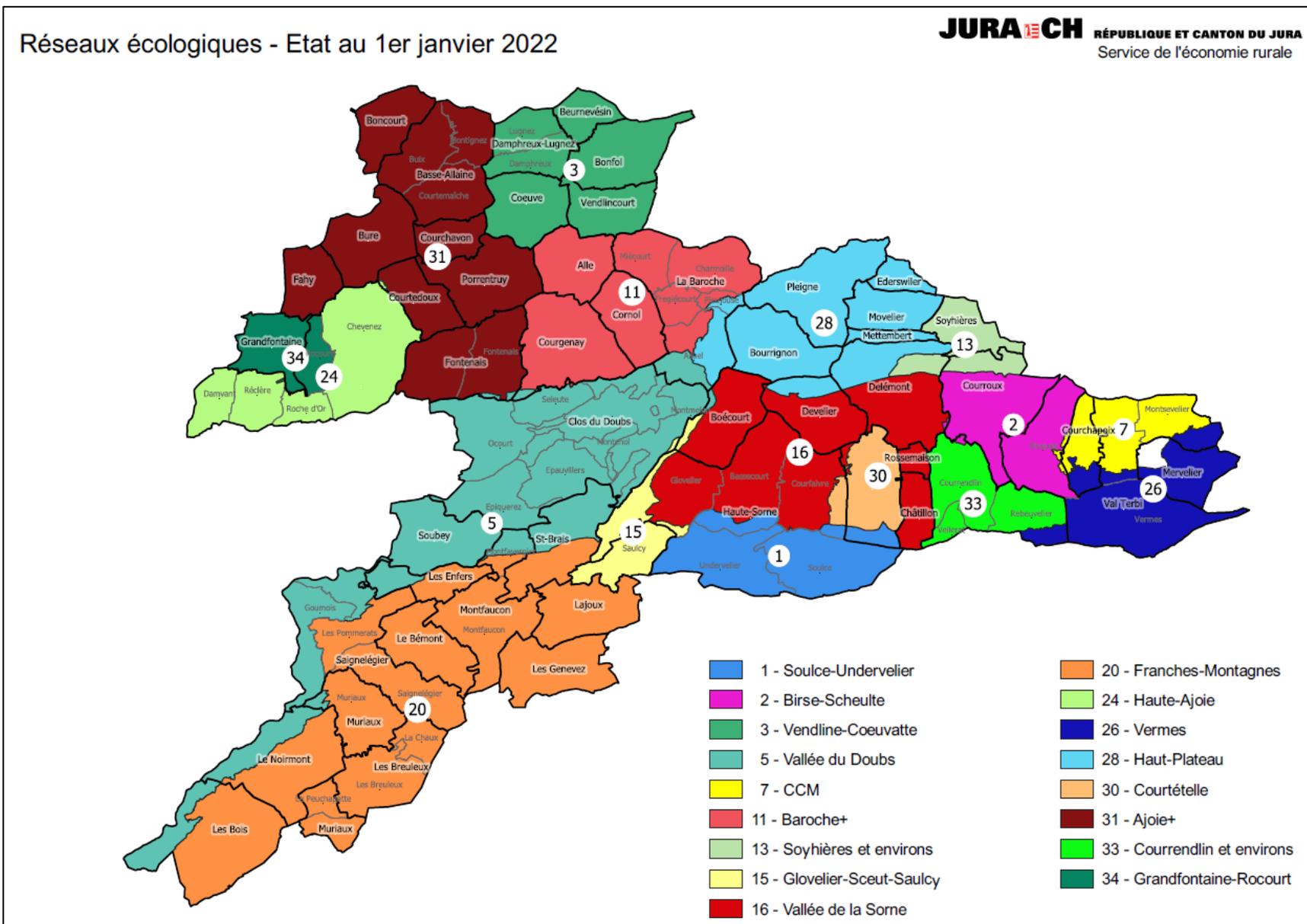
Pour la qualité de niveau II elles représentent 40.7% des SPB éligibles, soit 7.7% de la SAU alors que 84.3% des SPB sont en réseau, ce qui correspond à 16.3% de la SAU.

4.2.2 Réseaux écologiques

Le montant des contributions versées pour l'année 2022 s'élève à 4'935'800 francs pour 818 exploitations, soit pour 2 exploitations de moins qu'en 2021.

Liste des réseaux écologiques

| N° | Nom du réseau | Période de mise en réseau | Périmètre | SAU dans le périmètre | Porteur de projet |
|----|-----------------------------------|------------------------------------|---|-----------------------|---|
| 1 | Réseau de Soultce-Undervelier | 2019-2026 (3 ^e période) | Fusion des réseaux de Soultce et Undervelier | 789 ha | Association d'exploitants |
| 2 | Réseau Birse-Scheulte | 2018-2025 (3 ^e période) | Fusion en 2018 des réseaux de courroux et Vicques | 1'513 ha | Association Birse-Scheulte |
| 3 | Réseau Vendline-Coeuvatte | 2018-2025 (3 ^e période) | Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt | 2'811 ha | AgriJura |
| 5 | Réseau de la Vallée du Doubs | 2019-2026 (3 ^e période) | Entité paysagère « clos du Doubs et Vallée du Doubs » | 4'853 ha | Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs |
| 7 | Réseau CCM | 2015-2022 (2 ^e période) | Courchapoix, Corban, Montsevelier, dans le cadre du remaniement parcellaire | 984 ha | Syndicat d'améliorations foncières |
| 11 | Réseau Baroche+ | 2016-2023 (2 ^e période) | Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol, Courgenay et Alle | 3'698 ha | AgriJura |
| 13 | Réseau de Soyhières et environs | 2017-2024 (2 ^e période) | Commune de Soyhières et secteur du Vorbourg (Delémont) | 596 ha | Association du Paradis des Lièvres |
| 15 | Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy | 2017-2024 (2 ^e période) | Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie) | 553 ha | Association d'exploitants |
| 16 | Réseau de la Vallée de la Sorne | 2018-2025 | Fusion en 2018 des réseaux de Haute-Sorne (Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Develier), Delémont (bas), Boécourt et extension sur Rossemaison et Châtillon | 3'000 ha | AgriJura |
| 20 | Réseau des Franches-Montagnes | 2018-2025 (2 ^e période) | Entité paysagère des Franches-Montagnes | 8'301 ha | AgriJura |
| 24 | Réseau de Haute-Ajoie | 2017-2024 (2 ^e période) | Commune de Haute-Ajoie | 2'111 ha | AgriJura |
| 26 | Réseau de Vermes et environs | 2019-2026 (2 ^e période) | Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), Commune de Mervelier et environs | 1'190 ha | Association d'exploitants |
| 28 | Réseau du Haut-Plateau | 2018-2025 (2 ^e période) | Fusion en 2018 des réseaux de Haut-Plateau (Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert), Bourrignon, Delémont (haut) et Löwenburg | 2'900 ha | AgriJura |
| 30 | Réseau de Courtételle | 2022-2025 | Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire | 658 ha | Syndicat d'améliorations foncières |
| 31 | Réseau Ajoie+ | 2014-2021 | Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais | 4'542 ha | AgriJura |
| 33 | Réseau de Courrendlin et environs | 2022-2025 | Communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier | 863 ha | Association d'exploitants |
| 34 | Réseau de Grandfontaine-Rocourt | 2015-2022 | Fusion en 2018 des réseaux de Rocourt et Grandfontaine. Dans le cadre du remaniement parcellaire | 926 ha | Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt |



4.3 Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le Canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants, d'adhérer à un projet et de bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesures étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2022, les différents projets comptaient au total 870 adhérents, dont 798 exploitations à l'année et 72 exploitations d'estivage.

La limite maximale par exploitation a été fixée à 150 francs par hectare de SAU, alors qu'elle était de 151 francs en 2021, 152 francs de 2017 à 2020, 155 francs en 2016 et 160 francs en 2015. Ce sont 5'210'956 francs qui ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à un maximum de 91 francs par pâquier normal (PN) alors qu'elle était de 90 francs en 2018, 2019 et 2020, 91 francs en 2016 et 2017, et 97 francs en 2015. Un montant de 1'024'722 francs a été versé pour ces exploitations.

Le montant total des contributions versées en 2022 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à 6'235'678 francs.

Les 3 projets ont été prolongés jusqu'à fin 2025 puisque dès 2026, des modifications seront apportées dans la législation afin qu'il y ait un rapprochement entre les projets à la qualité du paysage et les projets de mise en réseau.

5 Droit foncier rural et viticulture

5.1 Activités de droit foncier

Notre service fournit des prestations en matière de droit foncier rural. Sous l'égide du Département de l'économie et de la santé, il est aussi l'organe de l'Autorité de surveillance des décisions de l'Autorité foncière cantonale.

En 2022, trente-trois expertises de droit foncier rural ont été facturés. Elles ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires. De plus, une vingtaine de préavis non facturés ont été rendus pour le compte du service, d'autres services de l'administration de communes jurassiennes, de particuliers et de notaires. Une opposition a été formulé envers une décision de la Commission foncière rurale.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation. L'opposition a porté sur la remise en cause de la qualité d'exploitant à titre personnel.

5.2 Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- Des contrats de bail pour parcelles à durée réduite
- Des contrats de bail pour entreprises agricoles
- Des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles

En 2022, treize dossiers ont fait l'objet d'émoluments, dont sept décisions pour entreprise agricole, cinq pour affermage par parcelles et une pour une durée. Des dizaines de préavis ou renseignements non facturés ont été rendus pour le compte du service, d'autres services de l'administration cantonale, de communes jurassiennes, de particuliers et de notaires.

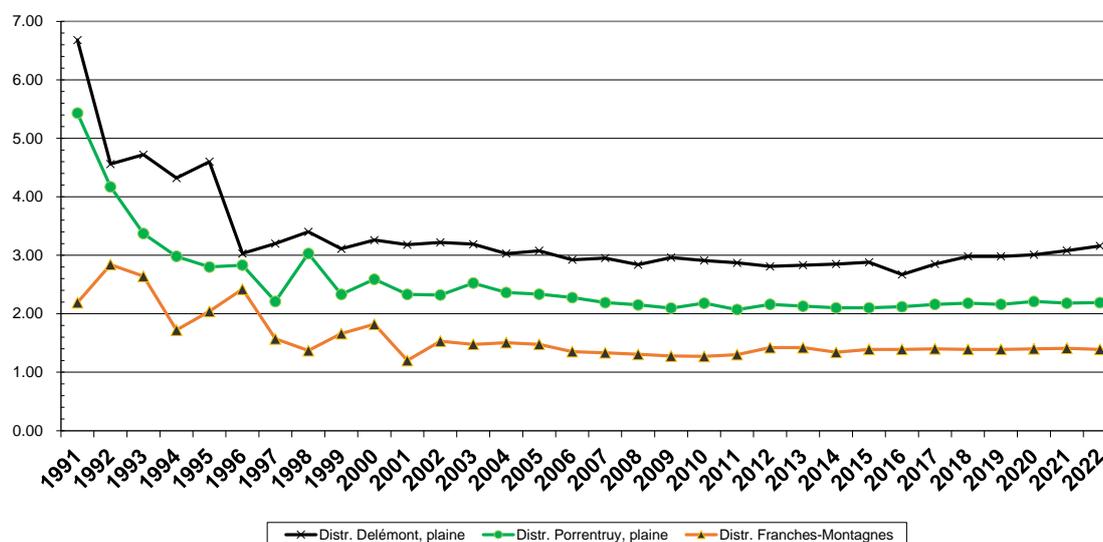
5.3 Publication de la statistique foncière

La statistique annuelle est publiée en décembre. Valable dès le 1^{er} janvier de l'année suivante et jusqu'au 31 décembre. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur notre site Internet.

5.4 Évolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont autorisées par la Commission foncière rurale que lorsque le prix de la transaction est licite au sens de la LDFR. Le prix d'acquisition est surfait lorsqu'il dépasse de plus de 5% le prix moyen payé pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. Pour cette raison, une statistique foncière est mise à jour annuellement. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la LDFR, dépeignant l'évolution du prix moyen au m² pour les zones de plaine de Delémont, Porrentruy, et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991 :

Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m²)



Source : propre représentation

Plus en détail, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale de ces dernières années, en fonction des zones :

| Prix moyen au m ² en francs | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Delémont | | | | | | | | |
| Zone de plaine | 2.88 | 2.67 | 2.85 | 2.98 | 2.98 | 3.01 | 3.08 | 3.16 |
| Zone des collines | 2.45 | 2.48 | 2.52 | 2.62 | 2.68 | 2.69 | 2.66 | 2.67 |
| Zone de montagne | 1.64 | 1.61 | 1.57 | 1.59 | 1.68 | 1.48 | 1.46 | 1.35 |
| Porrentruy | | | | | | | | |
| Zone de plaine | 2.09 | 2.12 | 2.16 | 2.18 | 2.16 | 2.21 | 2.18 | 2.19 |
| Zone de montagne et collines | 1.29 | 1.25 | 1.29 | 1.29 | 1.35 | 1.37 | 1.42 | 1.61 |
| Franches-Montagnes | | | | | | | | |
| Zone de montagne | 1.39 | 1.39 | 1.40 | 1.39 | 1.39 | 1.40 | 1.41 | 1.39 |

Pour l'obtention du prix licite, s'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication s'est établi à 2.18 en 2022. En 2021, il était de 2.17.

5.5 Viticulture

Cadre légal

La viticulture jurassienne est régie par l'Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Les vins AOC Jura doivent respecter les caractéristiques suivantes :

| | |
|---------------------------------|---|
| Teneur minimale en sucre : | 61.9 degrés Oechslés pour les blancs 69.7 degrés Oechslés pour les rouges |
| Rendement Maximum : | 1.0 kg/m ² pour les blancs 1.4 kg/m ² pour les rouges |
| Cépages : | Liste de cépages « dynamique », selon liste OIV et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps |
| Coupage : | Permis, à hauteur de 10% au maximum. Le coupage des rosés avec du blanc est interdit. |
| Millésime : | 90% de raisins récoltés pour l'année mentionnée |
| Vin de monocépage : | 85% au moins du vin est composé du cépage mentionné |
| Vin d'assemblage : | Autorisé |
| Utilisation de la désignation : | <ul style="list-style-type: none"> • Inscription initiale obligatoire • Contrôles de parcelles réguliers • Contrôles organoleptiques réguliers |
| Vins d'exportation : | Selon accord avec l'UE et l'OFAG, désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du jura français |

Millésime 2022

Le millésime 2021 peut être qualifié « d'annus horribilis ». Les quantités sont descendues à un niveau très au-dessous de la moyenne des cinq dernières années suite à des intempéries historiquement mauvaises pour cette culture et la plupart des cultures spéciales. Les taux de sucre restent plutôt modestes.

Le millésime 2022 a présenté une meilleure qualité, mais des quantités quelque peu réduites.

Récolte enregistrée pour le canton du Jura :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Moy. annuelle sur 5 ans |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------------|
| kg de raisin | 86'898 | 39'973 | 68'975 | 14'793 | 44'894 | 51'107 |

6 Production animale

6.1 Dépenses 2022 en faveur de l'élevage

Montants alloués :

| Type | Montant | |
|--------------|------------|----------------|
| Bovins | CHF | 466'715 |
| Chevaux | CHF | 269'795 |
| Menu Bétail | CHF | 39'745 |
| Total | CHF | 776'255 |

6.2 Marchés publics de bétail

Le Service de l'économie rurale et AgriJura, en étroite collaboration avec les communes, syndicats d'élevage et propriétaires privés, ont organisé 35 marchés publics de bétail en 2022. Ils ont eu lieu à Saignelégier (mis à part au mois d'octobre aux Bois), à Glovelier ainsi qu'à Porrentruy.

Ils ont permis de commercialiser 3831 bêtes (7 de plus qu'en 2021), dont 1900 vaches (60 de plus).

Toutes catégories confondues, la surenchère moyenne s'élève à 33 cts, contre 37 une année auparavant. Pour les vaches, elle s'élève à 39 cts, contre 41 cts en 2021, ce qui représente près de 260 francs par bête.

Pour les vaches de la catégorie T, le prix moyen s'élève à 4.76 francs, contre 4.55 francs en 2021. La plus-value obtenue grâce aux surenchères se monte à plus de 660'000 francs sur l'année, soit plus de 170 francs par bête.

Les prix de références créées grâce aux marchés publics de bétail sont d'une importance capitale pour le maintien des prix de la viande bovine en Suisse. En effet, ils sont utilisés pour élaborer la table hebdomadaire de Proviande (interprofession de la viande), table qui est également la base pour payer le bétail livré directement à l'abattoir. Les marchés profitent donc à tous les détenteurs de bovins, même à ceux qui n'y s'y rendent pas. La contribution cantonale versée pour les bêtes commercialisées sur les marchés a donc un effet levier très important sur le rendement brut de l'agriculture jurassienne.

| | |
|--|----------------|
| Nombre de jours de marché | 35 jours |
| Têtes de bétail commercialisées | 3'831 têtes |
| Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution | 3'429 têtes |
| Contributions | 446'600 francs |

Nombre de marchés publics organisés et de bêtes au bénéfice d'une contribution

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de marchés | 35 | 35 | 34 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 29 | 35 | 35 |
| Nombre de têtes | 3'719 | 3'690 | 3'864 | 3'647 | 3'710 | 3'823 | 3'825 | 3'713 | 3'718 | 3'150 | 3'415 | 3'429 |



Photo 01 : 35 marchés publics de bétail sont organisés annuellement dans le Canton (ici à Porrentruy) (photo AgriJura)

6.3 Marchés de moutons

Les marchés de moutons ont lieu à Glovelier. En 2022, 4 des 5 marchés prévus ont pu être organisés, un marché ayant dû être annulé en raison du peu d'animaux inscrits.

Nombre de marchés de moutons organisés et effectifs

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de marchés | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 3 | 4 | 4 |
| Nombre de têtes | 320 | 363 | 382 | 396 | 469 | 410 | 378 | 462 | 470 | 216 | 366 | 407 |



Photo 02 : 4 marchés de moutons ont été organisés à Glovelier en 2022 (Photo ECR)

6.4 Organisation de concours

Les concours cantonaux de chevaux ainsi que les concours ovins et caprins sont organisés par le Service de l'économie rurale en étroite collaboration avec les organisations d'élevage et les communes. Ce sont les experts cantonaux qui jugent le bétail à ces occasions. Les concours de taureaux de l'Arc jurassien sont, pour leur part, organisés à Tavannes au printemps et aux Ponts-de-Martel en automne.

| | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Chevaux | Jours de concours | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.0 | 1.5 |
| | Nombre d'animaux ¹ | 49 | 54 | 43 | 52 | 49 | 51 | 47 | 43 | 41 | 47 | 41 |
| Bovins | Jours de concours | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 0.5 | 1.0 | 1.5 |
| | Nombre d'animaux ² | 94 | 71 | 55 | 58 | 36 | 43 | 42 | 42 | 6 | 19** | 23 |
| Ovins | Jours de concours | 3.5 | 3 | 3 | 3 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | 4* | 4* |
| | Nombre d'animaux ³ | 582 | 634 | 565 | 587 | 610 | 630 | 693 | 647 | 671 | 669 | 759 |
| Caprins | Jours de concours | 4 | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 | 5.5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| | Nombre d'animaux ⁴ | 786 | 747 | 649 | 714 | 816 | 882 | 820 | 863 | 857 | 908 | 841 |

*Dont ½ jour au printemps ** les taureaux qui ont été appréciés au printemps sur les exploitations, en raison du Covid, ne sont pas comptabilisés

6.4.1 Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux ont été organisés le 10 mars à Glovelier et Saignelégier et le 17 mars à Chevèze. Trente-trois étalons franches-montagnes et un demi-sang y ont été présentés ainsi que 34 élèves-étalons franches-montagnes, soit 68 chevaux au total.

De nombreuses informations au sujet de l'élevage et de la mise en valeur des chevaux sont publiées dans le rapport « Élevage chevalin dans le Canton du Jura ». Celui-ci est à disposition des éleveurs chez les secrétaires des syndicats et téléchargeable sur www.jura.ch/ecr, rubrique « production animale ».

¹ Étalons et élèves-étalons primés le jour du concours

² Taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)

³ Animaux primés

⁴ Animaux primés



Photo 03 : Lors des concours cantonaux (ici à Chevenez), 68 étalons et élèves-étalons ont été présentés (photo Bernadette Odiet)



Photos 04 : Présentation d'un étalon lors du concours cantonal de Saignelégier (photo Bernadette Odiet)

6.4.2 Concours intercantonaux de taureaux

Les concours intercantonaux de taureaux ont eu lieu à Tavannes le 3 mars et aux Ponts-de-Martel le 9 septembre. Bien que l'appréciation à domicile (au moyen de la description linéaire) ait pris de l'importance, de tels rendez-vous restent très utiles au niveau de la commercialisation et de la mise en valeur des animaux. Cela permet également aux éleveurs de comparer facilement les animaux qui sont regroupés sur une seule place. Treize taureaux ont été présentés à Tavannes (dont 4 du Canton du Jura) et 54 aux Ponts-de-Martel (dont 19 du Canton du Jura)



Photo 05 : Le concours intercantonal de taureaux a eu lieu le 9 septembre aux Ponts-de-Martel (Photo ECR)

6.4.3 Menu bétail

Étant donné que le Marché-Concours de Delémont n'a pas été organisé, les éleveurs de moutons ont fait apprécier leurs animaux lors du concours organisé le 9 avril à Courtemaîche.

Les concours d'automne, réservés aux ovins, ont eu lieu du 20 au 23 septembre sur 5 places. Comme pour les caprins, les animaux pointés correspondant à tous les critères du herd-book ont bénéficié de contributions cantonales (759 sujets). »

Pour les caprins, les concours de printemps se sont déroulés du 13 au 22 avril sur 8 places. Lors de ceux-ci, 841 animaux ont été primés.

Les concours d'automne, réservés aux ovins, ont eu lieu du 20 au 23 septembre sur 5 places. Comme pour les caprins, les animaux pointés correspondant à tous les critères du herd-book ont bénéficié de contributions cantonales (759 sujets).



Photo 06 : Les experts cantonaux ont pointé les caprins au printemps (ici à Courcelon) ...



Photo 07 : et les ovins en automne (ici à Courroux) (Photos ECR)

7 Autres activités

7.1 Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- 3 groupes de travail en relation avec les planifications agricoles de l'Agglo, de la SEDRAC et de la ZAM
- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (AgriJura)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission cantonales d'experts des espèces chevaline, ovine et caprine
- Commission des crédits agricoles
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture bio dans le Jura et Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de pilotage "Terres Vivantes"
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Planification directrice cantonale des décharges et carrières"
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau
- Groupe de travail temporaire "Priorisation des améliorations structurelles"
- Groupe de travail temporaire "Réduction des coûts de construction en agriculture – quelles solutions ?"
- Membre invité à la Commission des paysages et des sites
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural)

8 Personnel du Service au 31 décembre 2022

| | | |
|--|--|--|
| Chef de service | Jean-Paul Lachat | 032 420 74 02 |
| | | |
| Administration | Clotilde Fleury Cassandra Marques Cristian Pais, stagiaire HEG | 032 420 74 03 032 420 74 04 032 420 74 18 |
| | | |
| Comptabilité | Cassandra Marques | 032 420 74 04 |
| | | |
| Améliorations foncières | Claude Ciochi Vincent Fringeli Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Jean-Bernard Membrez, <i>secrétariat</i> | 032 420 74 10 032 420 74 05 032 420 74 08 032 420 74 06 |
| | | |
| Crédits, constructions rurales | Pierre Frund Solange Fleury-Mouttet Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Jean-Bernard Membrez, <i>secrétariat</i> | 032 420 74 15 032 420 74 07 032 420 74 08 032 420 74 06 |
| | | |
| Droit foncier rural | Hervé Schaffter Clotilde Fleury, <i>secrétaire</i> Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétariat</i> | 032 420 74 11 032 420 74 03 032 420 78 32 |
| | | |
| Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage | Lisa Berret Christian Vernier Franca Grasso, <i>secrétariat</i> Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétariat</i> | 032 420 74 09 032 420 74 13 032 420 74 12 032 420 78 32 |
| | | |
| Production animale | Roger Biedermann Nadine Hulmann, <i>secrétariat</i> | 032 420 74 14 032 420 78 33 |

Au 31 décembre 2022, le Service de l'économie rurale comptait 17 collaborateurs/trices, un stagiaire, pour 12.05 emplois équivalent plein temps.